

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## FCP SOAGA EPARGNE QUIETUDE



OPCVM OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES

CODE ISIN : ...

FCP géré par la Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs (SOAGA S.A)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et il a pour objectif de rechercher une performance supérieure à son indicateur de référence, sur un horizon de placement minimum recommandé de 5 ans.

Il est classé dans la catégorie OPCVM « Obligations et autres titres de créances ».

Indicateur de référence : l'indicateur de référence du Fonds est composé à 100% du Taux Moyen des Obligations Assimilables au Trésor (OAT) du Marché Monétaire publié par l'agence UMOA TITRES sur les durées de 5 à 10 ans. L'indice a évolué de +5,69% sur l'année 2022.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active qui consiste à construire un portefeuille investi essentiellement en instruments de taux obligataires et monétaires par le biais :

1. d'une analyse des taux d'intérêt pratiqués ;
2. d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix, de performance d'entreprises et de solvabilité ;
3. d'une diversification des maturités, des secteurs d'activités et des émetteurs.

La gestion repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs - dite analyse crédit - et par une analyse technique du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans sa prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- ✓ le degré d'exposition au risque de taux,
- ✓ le positionnement sur la courbe,
- ✓ l'allocation géographique au sein de la zone UEMOA,
- ✓ le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- ✓ la sélection des supports d'investissement utilisés.

La structure du portefeuille peut varier par rapport à celle de son indice de référence.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net (hors liquidité) suivantes :

- De 70% à 100% en instruments de taux d'émetteurs souverains et/ou des secteurs publics et privés, de la zone UEMOA, essentiellement libellés en FCFA, de toutes notations ou non notés.

L'OPCVM est en permanence investi :

- En emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de la zone UEMOA et autorisés par l'AMF-UMOA ;
- en bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de la zone UEMOA ;
- en valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les Etats membres de la zone UEMOA ;
- en valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

- Le FCP pourra investir en actions dans la limite de 10% de l'actif net.

- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire autres que ceux précités, et ce, dans une limite de 2% maximum au sein d'une même entité et contrepartie.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Minimum de 5 ans

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant les 5 ans.

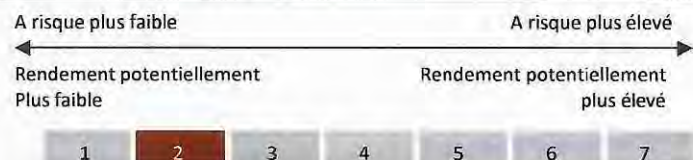
Fréquence des rachats : L'investisseur peut obtenir le rachat de ses parts sur simple demande. Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré de bourse de la BRVM, à l'exception des jours fériés au Bénin. Pour le calcul des ordres de souscriptions et de rachats reçus, la valeur de référence sera la dernière valeur liquidative connue, au moment de la réception :

- des fonds dans le cas d'une souscription ;
- de l'ordre de rachat dans le cas d'un rachat.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré de bourse de la BRVM, à l'exception des jours fériés au Bénin.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, la SOAGA a mis en place un outil de gestion de liquidité dont le détail est décrit aux pages 9 et 10 du Prospectus du Fonds.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM n'est pas susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible signifie que le capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».

Ce Fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition à des instruments de taux et de leur faible volatilité. Le classement à « 2 » sur l'échelle de risque signifie que la volatilité annuelle du Fonds est comprise entre [1%-3%].

Les risques importants non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : le Fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations peut baisser.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au Prospectus du Fonds.

*A*

*rust*

*B*

*WZ*

## FRAIS

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème maximum (HT)
ommission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	1,00%
ommission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
ommission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	0,50%
ommission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du Fonds au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais Prélevés par l'OPCVM en 2022	
Frais courants *	Néant
Frais prélevés par le Fonds dans certaines conditions	Néant
ommission de surperformance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais courants :

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux pages 10 et 11 du Prospectus accessible via [www.soaga.net](http://www.soaga.net)

## PERFORMANCES PASSES

Le FCP SOAGA EPARGNE QUIETUDE est nouvellement agréé par l'AMF-UMOA.

### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE D'AGREMENT DE L'OPCVM : 26 mai 2023

DEVISE DE REFERENCE : FCFA (XOF)

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : BOA CAPITAL SECURITIES

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (Prospectus/ rapport annuel/documents trimestriels) : Le Prospectus de l'OPC et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SOAGA S.A - 232, avenue Jean-Paul II - 08 BP 960 COTONOU- BENIN

Contacts : Tel : (00 229) 21 31 88 14/15

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur [www.soaga.net](http://www.soaga.net)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux, sur le site web de la société de gestion et sur le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.

REGIME FISCAL : Selon le régime fiscal applicable en République du Bénin, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM ne sont pas soumis à taxation.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.soaga.net](http://www.soaga.net). Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de la SOAGA S.A ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé, le 26 mai 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le numéro FCP/ 2023-05

La SOAGA S.A est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le numéro SG/ 03-04.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/05/2023 ».

*B*

*rept*

*HS*

*HS*